Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600560-20260322-20262203002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'EVRIGUET

SEANCE du 22 MARS 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 11 heures, le conseil municipal de la commune de Evriguet régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Madame COUTANT Sophie, maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame COUTANT Sophie, maire

Etaient présents : Mme COUTANT Sophie, M. PICARD Dominique, Mme EON Christine, M. GUILLEMOT Jean-Claude, Mme COINTET Vanessa, M. FLAGEUL Olivier, Mme CESMAT Laurence, M. ADAM Michel, Mme LACOMBE Delphine, M. DENOUAL Mickaël, Mme GUIL Aurélie.
Étaient absents :

Date de convocation :
16 mars 2026

Secrétaire de séance : , Mme GUIL Aurélie

3/ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales
Madame la maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.
L'effectif légal du conseil municipal de Evriguet étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3
Le conseil municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 2, le nombre d'adjoints à la maire,
AUTORISE Madame COUTANT Sophie, maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 22 mars 2026
Le Maire,

